

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 986

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 277, insérer les deux alinéas suivants :

« 3.2.3. Création d'un lieu de réflexion stratégique sur la police et la gendarmerie

« Une académie de la sécurité intérieure sera créée. Sa vocation première sera de proposer des analyses, des évaluations prospectives et des formations de haut niveau pour la police et la gendarmerie. Rattachée au ministère de l'Intérieur, celle-ci aura pour mission de penser l'avenir des forces de sécurité à horizon 10-15 ans. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Issue du Livre blanc de la sécurité intérieure, cette proposition vise à créer un espace pour penser le long terme au sein des forces de l'ordre. Cet espace n'existe pas aujourd'hui, le ministère de l'Intérieur est l'un des seuls à ne pas avoir ce type d'organe de réflexion, d'analyse et de prospection. Sans cette logique réflexive, les gouvernements successifs considèrent que la seule réponse à apporter est l'augmentation des budgets de la sécurité intérieure, sans jamais se demander si cela améliore concrètement la situation pour les Françaises et les Français. À chaque événement dramatique, une nouvelle loi sécuritaire est mise en place : on en dénombre ainsi une vingtaine depuis 1986, soit une tous les deux ans en moyenne.

Pourtant, réformer les forces de l'ordre prend des années. À Montréal, les autorités ont mis en place

un plan de transformation de la police qui a fonctionné en s'étalant sur une dizaine d'années. Il est temps de sortir la tête du guidon et de penser à l'avenir des forces de sécurité intérieure à un horizon de 10 à 15 ans, sans céder à l'obsession de la réaction au fait divers. C'est ce que propose cet amendement avec la création d'une académie de la sécurité intérieure.